

Le plan de prévention pour les interventions des prestataires

Objectifs

- Identifier les risques liés à l'intervention du prestataire
- Définir des mesures pour éviter tout accident ou incident pendant l'intervention.
- Organiser la coordination entre le prestataire et le laboratoire.



Le plan est obligatoire pour toute intervention à risque.



Contenu du plan de prévention

Informations sur l'intervention :

- Type d'intervention : maintenance, installation, nettoyage...
- Date, durée et lieu dans le laboratoire.
- Nom de l'entreprise et des intervenants.

Analyse des risques :

- Risques liés au laboratoire : produits chimiques, biologiques, électriques...
- Risques liés au prestataire : soudure, déplacement de matériel lourd...

Mesures de prévention :

- Consignes spécifiques : gants, lunettes, chaussures de sécurité...
- Zones sensibles interdites pendant l'intervention.
- Mise en sécurité des équipements et produits dangereux.

Organisation et responsabilité :

- Personne référente : coordinateur sécurité du laboratoire.
- Responsabilités du prestataire et du personnel.
- Communication sur procédures d'urgence et évacuation.

Processus avant l'intervention :

- Évaluation des risques par le laboratoire et le prestataire.
- Rédaction et signature du plan de prévention.
- Briefing sécurité le jour de l'intervention.
- Suivi et retour d'expérience pour améliorer le plan futur.

Différence avec un protocole de sécurité

- **Plan de prévention** : Anticiper et sécuriser une intervention ponctuelle, (exemple : réparation d'un vibratome).
- **Protocole de sécurité** : Guider l'exécution sûre d'une activité régulière, (exemple : livraison annuelle de bouteilles de gaz).